

Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne de tourbe combustible.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Acte concernant le Jockey Club canadien.

Acte concernant le chemin de fer des Mille-Iles.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Association sanitaire nationale.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin du parc et de l'île de Montréal.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's-Falls et Ottawa.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta.

Acte concernant les listes d'électeurs de 1896.

Acte à l'effet de fusionner la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la baie de Quinté et la Compagnie du chemin de fer et de navigation de Kingston, Napance et Occidental, sous le nom de "Chemin de fer de la baie de Quinté."

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.

Acte concernant la convention sur les réclamations de la mer de Behring.

Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.

Acte modifiant de nouveau le Tarif des douanes, 1894.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte concernant la responsabilité de Sa Majesté et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie canadienne de commerce et d'exploitation du Yukon et de la Colombie-Britannique (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation l'Association des Meuniers du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant les commissaires du havre de Montréal.

Actes relatif à certaines débetures de la commission des chemins à barrières de Montréal possédées par le gouvernement du Canada.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier.

Acte concernant les débetures des compagnies de prêt.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit :

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1896, et le 30e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la sixième session du septième parlement de la Confédération par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis heureux de pouvoir vous relever de l'obligation d'être présents désormais dans cette Chambre.

Je désire exprimer le regret que la Commission récemment envoyée par mon gouvernement afin de conférer avec les autorités locales du Manitoba, n'ait produit aucun résultat immédiat, et que la question relative aux écoles en cette province, demeure encore pendante.

Je vous remercie du montant que vous avez voté en vue de mettre la milice du pays sur un meilleur pied.

Les pouvoirs dont vous avez revêtu les commissaires nommés en vertu de la convention chargée de régler les réclamations de la mer de Behring, faciliteront, j'en suis sûr, les recherches de ce tribunal et hâteront le règlement de ces réclamations depuis si longtemps en souffrance.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je désire vous remercier d'avoir adopté une mesure supplémentaire en vue de pourvoir au fonctionnement des différents services pour l'année courante.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Considérant que, dans l'opinion de mes conseillers, il est désirable que le peuple soit appelé à se prononcer prochainement sur les questions qui engagent actuellement l'opinion publique, je dois vous annoncer mon intention de prendre les mesures nécessaires afin de dissoudre immédiatement le présent parlement.

Le président du Sénat dit alors :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est le plaisir de Son Excellence le gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour de juin prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour de juin prochain.